

N° 58

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

Annexe au procès-verbal de la séance du 26 octobre 1988.

MESSAGE

DE

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

LU

Par M. Alain POHER,

Président du Sénat.

MESDAMES, MESSIEURS,

Comme vous le savez, j'ai décidé, sur proposition du Gouvernement, et conformément à l'article 11 de la Constitution, de soumettre au référendum le projet de loi portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie.

Après une longue période de déchirements et d'incompréhension, la Nouvelle-Calédonie voit s'ouvrir devant elle un avenir que ses responsables, exprimant le vœu des populations, entendent consacrer à la réconciliation et au développement.

S'il est malheureusement fréquent d'observer dans l'histoire l'enchaînement de la violence conduire des communautés divisées jusqu'à la guerre civile et à son cortège de haines inexpiables, plus rares sont celles qui, prenant conscience de la course à l'abîme où elles sont engagées, accomplissent sur elles-mêmes l'effort d'en arrêter le cours.

Cet acte de courage et de lucidité, nos compatriotes de Nouvelle-Calédonie ont su le faire. Le dialogue a été renoué. L'accord a été signé. Il prévoit et organise un délai de dix ans avant le vote d'autodétermination. Dans l'intervalle, il reviendra à la République d'administrer la preuve qu'un développement équilibré est possible dans la justice et la sécurité pour tous.

Ce projet de loi, le Gouvernement aurait pu vous en confier le soin. Le Parlement a souvent délibéré des institutions de la Nouvelle-Calédonie. Sept fois depuis 1945, dont trois au cours de la dernière décennie. Mais ces multiples remises en cause ont précisément convaincu les dirigeants des deux principales communautés de l'Archipel que, pour garantir la durée du contrat, il convenait que le peuple français engageât directement et solennellement sa foi.

C'est à quoi j'invite aujourd'hui les Français. Sans référendum, il n'y aurait pas eu d'accord. Le référendum n'a pas d'autre objet que de le confirmer, pour ratifier ce qui s'est fait et rendre possible tout ce qui reste à faire. Ainsi que je l'ai dit ailleurs et le redirai, il ne marquera ni le triomphe d'un camp, ni la défaite d'un autre, aussi bien en métropole qu'en Nouvelle-Calédonie. Il annoncera la victoire de la concorde et de la paix.

Mesdames et Messieurs, j'espère que vous pourrez y contribuer.